



MAIRIE DE
FLINES-LEZ-MORTAGNE
59158

Compte-rendu de la réunion
du CONSEIL MUNICIPAL
du 27 septembre 2018

Tél : 03.27.26.82.64

Fax : 03.27.26.90.22

E-mail : mairiefelineslezmortagne@wanadoo.fr

Présents : LEBRUN VANDERMOUTEN B. - DE BRUYCKER D. - BOUKLA J. - GÉRARD L. -
BOURGHELLE J. - DELFOSSE T. - VERONNEZ F. - KOVACS A. - LEKEUX A. - NOLLET D. -
LELEUX J. - CAUCHETEUX C.

Excusées : BROUTIN V. (Procuration à T. DELFOSSE) - DELFOSSE M. (Procuration à
L. GÉRARD).

Mme Françoise VERONNEZ a été élue secrétaire de séance.

La condition de quorum est remplie

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la précédente réunion.

- 1) **À l'unanimité des Membres présents**, il a été décidé la transformation d'un poste d'agent spécialisé principal aux écoles maternelles, d'une durée hebdomadaire actuelle de 25 h 30 à 27 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} octobre 2018.
- 2) **À l'unanimité des Membres présents**, il a été décidé de créer un poste (en remplacement d'un poste actuel dont la durée hebdomadaire est de 21 h 30) d'adjoint d'animation à temps non complet de 24 heures hebdomadaires. Le poste de 21 h 30 sera supprimé.
- 3) **Il a été décidé à l'unanimité** de modifier le tarif de location de la Maison des Associations, dans le cadre d'un prêt de salle à l'occasion des funérailles organisées sur le territoire de la commune, pour les familles Flinoises. Le tarif initialement prévu à 100 €uros est baissé à 80 € pour la demi-journée d'occupation.
- 4) **Il a été décidé à l'unanimité** d'accorder pour la durée du mandat électoral en cours, une indemnité de conseil au taux de 100% au nouveau Trésorier de Saint-Amand-les-Eaux.
- 5) **Il a été décidé à l'unanimité** de valider le nouveau contrat de prestations intégrées 2019 avec la Société Publique Locale du Centre Aquatique de l'Amandinois, avec une augmentation de 10 %.
- 6) **Il a été décidé à 9 Voix POUR, 4 Voix CONTRE et 1 ABSTENTION** d'augmenter le taux de la Taxe d'Aménagement de 0.5% à compter de l'année 2019. La taxe actuelle de 3.5% passera à 4% et sera appliquée sur les permis de construire.

7) **Il a été décidé** d'approuver la Plan Communal de Sauvegarde présenté par Monsieur le Maire. Ce Plan Communal de Sauvegarde prévoit les mesures de sécurité à mettre en place en cas de tempête, inondation, accident nucléaire ou de transport de matières dangereuses, etc...

Il prévoit l'organisation de :

- Cellule de crise,
- Déclenchement de l'alerte avec ou sans évacuation des populations,
- Propositions d'opération de secours,
- Accueil des populations, des sinistrés.

8) **Il a été décidé à l'unanimité** d'approuver l'intervention du Département pour la réalisation de la totalité du marquage obligatoire de guidage aux carrefours, en agglomération, pour la signalisation horizontale (STOP – Céder le passage), par le biais d'une nouvelle convention pour la période de 2018 à 2019.

9) **Il a été décidé à l'unanimité** d'accorder une subvention d'un montant de 250 €uros au Club de Voile d'Amaury pour participer au rachat d'un voilier (détruit par vandalisme).

10) **Il a été approuvé** la demande d'adhésion de diverses communes au SIDEN-SIAN.

Questions diverses :

➤ Monsieur le Maire a donné connaissance aux membres du conseil du résultat de l'appel d'offre concernant les travaux d'aménagement d'un logement (à la place des anciens vestiaires de Football), ainsi que des travaux d'aménagement des trottoirs des rues de Callenelle et de Wiers.

D'autre part, il a communiqué les informations sur l'avancée du chantier, actuellement en cours, de l'Eglise du Centre et de l'avancée du dossier concernant la fibre optique sur le territoire flinois (annoncée pour mars 2019).

En dernier lieu, il a informé les membres du conseil que des négociations reprennent pour les possibilités de réaliser des logements sur le site de l'anciennes rubanerie.

Fin de séance à 20h50

Flines-lez-Mortagne, le 4 octobre 2018

Le Maire

B. LEBRUN VANDERMOUTEN